



Divulgation publique d'un concept d E-commerce par un prestataire

Par **Didouch**, le **05/01/2013** à **13:12**

Bonjour à tous ceux qui me liront et aux autres ,

Je rencontre plusieurs soucis avec une agence de communication qui est censée réaliser mon site E-commerce totalement administrable (possibilité de modifier de manière autonome tout le contenu)

Mon concept est original et comprend dans ce qui a été demande a l'agence de communication la réalisation d'un graphisme propre a notre identité visuel et a notre goût ainsi que le développement d'un certain nombre de fonctionnalités propres a notre concept de vente en ligne . Cela forme un tout et l'agence a été mandaté pour réaliser le projet global .

L'agence en question a décidé de sous traiter la partie développement du code nécessaire au fonctionnement du site en passant par un sous traitant avec qui elle a l'habitude de travailler .elle a au moment du lancement de la réalisation du code rencontre un problème avec son développeur sous traitant et a pris l'initiative de trouver un autre prestataire en passant par un site ou de multiples développeurs indépendants du monde entier peuvent répondre aux demandes de ce genre .

le problème est le suivant et concerne la manière dont elle a formulé sa demande sur le site en question :

Plutôt que de soumettre un cahier des charges du travail a réaliser pour obtenir une réponse chiffrée et un délai de réalisation du code de mon site , l'agence de communication en question s'est permise " sans mon autorisation " de publier les fichiers visuels graphiques tels que nous les avons pensés et voulu (50 pages représentant tous les visuels que nous avons

créée avec elle

) et un fichier donnant à voir visuellement toute l'administration telle que nous l'avons pensée .

globalement des développeurs indépendants que nous ne connaissons pas ainsi que tous types de personnes qui pourraient être mal intentionnées (venir sur ce genre de site pour se nourrir des idées des autres) ont la possibilité de s'approprier tout notre concept développé avec l'agence et de copier celui-ci intégralement .

Juridiquement , nous pensons que l'agence en question a fait encourir un risque quant à la protection de l'originalité et de la propriété du concept .

Nous nous en sommes rendu compte car une agence indépendante ayant vu l'annonce publiée et téléchargé les fichiers a trouvé le moyen de nous contacter en direct puisque les fichiers montrent notre logo etc...en pensant que nous étions à l'origine de la diffusion de l'annonce . Nous avons alors demandé à cette même agence indépendante de nous envoyer par mail les copies d'écran de ce qu'elle avait en ses mains pour répondre à l'annonce et elle nous a envoyé copie d'écran des fichiers de la conception du site graphisme plus administration finalisés et dans leur totalité .

-Pourriez-vous svp nous donner un avis juridique sur la situation ?

-nous dire quel pourrait être notre recours par rapport à cette situation ?

-comment qualifier juridiquement la responsabilité de notre agence de communication ?

- ce que peut encourir l'agence de communication qui a diffusé les fichiers conceptuels de notre site E-commerce ?

-si possible nous dire quelle réparation pouvons-nous attendre du dommage ou préjudice encouru par la diffusion de ces documents ?

En l'attente de vos aimables retours , je vous remercie par avance de votre aide

Cordialement